

COMMISSION FEMININE

REUNION DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

PV N° 3

Présents : Mmes GUITARD, LUSSAT, MM. DEBELLUT, DELAGE, GRANGE.

Excusés : Mmes KWOLIK, FAURE, M. CONTINSUZAT ; M. FARSAT (co-Président de la Commission Futsal).

Assistent : M. LAFRIQUE ; Mme ECOBICHON (Présidente de la Commission de Féminisation) ; M. GODARD (co-Président de la Commission Futsal).

En préambule, la Commission félicite chaleureusement les féminines de l'ES Guérétoise pour leur parcours en Coupe de France (éliminées en 32^{ème} de Finale par Rennes, équipe de Deuxième Division Nationale).

PROJET DU SC SARDENT

La Commission prend note du projet présenté par MM. BERNICAL, SICOT et SAVOURAT, du SC Sardent.

POINT SUR LES CHAMPIONNATS

* DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS :

CHAMPIONNAT U11-U13 :

- Match VARETZ (1) / ALLASSAC-CUBLAC-USSAC (2) du 10/11/18.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (rappel des règlements).

* ENREGISTREMENT DES FORFAITS :

DIVISION 1 :

- Match CHAMBON-LUSSAT (1) / LA FORET DU TEMPLE (1) du 15/09/18.

1^{er} forfait de Chambon-Lussat (1) : amende 42 euro.

DIVISION 2 :

- Match NOUZIERS-LA CELLETTE (1) / ES GUERETOISE (3) du 15/09/18.

1^{er} forfait de l'ES Guérétoise (3) : amende 42 euro.

- Match St VAURY (2) / NOUZIERS-LA CELLETTE (1) du 22/09/18.

1^{er} forfait de St Vaury (2) : amende 42 euro.

- Match AHUN (1) / ES GUERETOISE (3) du 24/11/18.

2^{ème} forfait de l'ES Guérétoise (3) : amende 42 euro.

U14-U17 :

- **Match FOOT GENERATION 2000-JARNAGES-PARSAC (1) / USSEL (1) du 29/09/18.**
1^{er} forfait de Foot Génération 2000-Jarnages-Parsac (1) : amende 12 euro.

- **Match PANAZOL (1) / LIMOGES LANDOUGE (1) du 10/11/18.**
1^{er} forfait de Limoges Landouge (1) : amende 12 euro.

- **Match AVENIR NORD FOOT 87 (1) / LIMOGES FC (2) du 01/12/18.**
1^{er} forfait de Limoges FC (2) : amende 12 euro.

- **Match COSNAC (1) / MEYMAC (1) du 01/12/18.**
1^{er} forfait de Meymac (1) : amende 12 euro.

U11-U13 :

- **Match LIMOGES LANDOUGE (1) / FCC ORADOUR-SUR-VAYRES (1) du 29/09/18.**
1^{er} forfait de Limoges Landouge (1) : amende 12 euro.

- **Match FC DES DEUX VALLEES (1) / LIMOGES LANDOUGE (1) du 06/10/18.**
2^{ème} forfait de Limoges Landouge (1) : amende 12 euro.

- **Match LIMOGES LANDOUGE (1) / FEYTIAT-St JUST LE MARTEL (1) du 13/10/18.**
3^{ème} forfait de Limoges Landouge (1) : amende 12 euro.

- **Match FEYTIAT-St JUST LE MARTEL (1) / MEYMAC (1) du 10/11/18.**
1^{er} forfait de Meymac (1) : amende 12 euro.

- **Match FCC ORADOUR-SUR-VAYRES (1) / MEYMAC (1) du 01/12/18.**
2^{ème} forfait de Meymac (1) : amende 12 euro.

- **Match FEYTIAT-St JUST LE MARTEL (1) / FCC ORADOUR-SUR-VAYRES (1) du 08/12/18.**
1^{er} forfait de FCC Oradour-Sur-Vayres (1) : amende 12 euro.

- **Match FRATERNELLE-AMBAZAC-MAGNAC-LE PALAIS (1) / LIMOGES LANDOUGE (1) du 15/12/18.**
1^{er} forfait de Limoges Landouge (1) : amende 12 euro.

* MISE A JOUR DU CALENDRIER :

DIVISION 1

- **Match LA FORET DU TEMPLE (1) / SUD EST CREUSE-FELLETIN (1) du 01/12/18.**
Le match est fixé, après accord entre les deux clubs, le SAMEDI 23 FEVRIER 2019 à 15 heures.

DIVISION 2

- **Match BORD St GEORGES (1) / BOURGANEUF (1) du 03/11/18, annulé le 15/12/18.**
Le match est fixé le SAMEDI 19 JANVIER 2019.
Amende de 26 euro à Bord St Georges, club demandeur, pour demande tardive de modification de calendrier (moins de 5 jours avant la rencontre pour le report du 15/12/18)

- **Match St VAURY (2) / AHUN (1) du 01/12/18.**
Le match est fixé le SAMEDI 19 JANVIER 2019.
Amende de 26 euro à St Vaury, club demandeur, pour demande tardive de modification de calendrier (moins de 5 jours avant la rencontre).

TIRAGE DU PREMIER TOUR DE LA COUPE DE LA CREUSE A 8

- **Equipes engagées (16)** : AHUN ; AUZANCES-RETERRE-FONTANIERES ; BOURGANEUF ; BOUSSAC ; CHAMBON-LUSSAT ; CHENERAILLES ; LA FORET DU TEMPLE ; ES GUERETOISE (3) ; LEPAUD-EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT ; MERINCHAL ; NOUZIERS-LA CELLETTE ; SARDENT ; SUD EST CREUSE-FELLETIN ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE ; VALLIERE.

Le tirage est effectué par Philippe LAFRIQUE, en présence des clubs de Sardent, Vallière, Mainsat-Sannat, ES Guérétoise.

Les rencontres auront lieu le **SAMEDI 16 FEVRIER 2018 à 15 heures** sur le terrain du club premier nommé :

- CHAMBON-LUSSAT (1) / AUZANCES-RETERRE-FONTANIERES (1) **à Lussat**
- LA FORET DU TEMPLE (1) / NOUZIERS-LA CELLETTE (1)
- AHUN (1) / SUD EST CREUSE-FELLETIN (1)
- ES GUERETOISE (3) / VALLIERE (1) **sur le synthétique**
- BOUSSAC (1) / BOURGANEUF (1)
- LEPAUD-EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT (1) / MERINCHAL (1) **à Mainsat**
- Ste FEYRE (1) / SARDENT (1)
- CHENERAILLES (1) / St VAURY (2)

- **Dates retenues pour l'organisation :**

- 8^{èmes} de Finale : 16 février 2019
- ¼ de Finale : 9 mars 2019
- ½ Finales : 13 avril 2019
- Finale : 18 mai 2019

ORGANISATION DE LA COUPE DE LA CREUSE FUTSAL

- **Equipes engagées (11)** : AHUN ; BOURGANEUF ; BOUSSAC ; LA FORET DU TEMPLE ; ES GUERETOISE (2) ; JARNAGES-PARSAC ; LEPAUD-EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT ; MERINCHAL ; ESM LA SOUTERRAINE ; St VAURY ; Ste FEYRE.

- **Date retenue pour l'organisation** : 6 janvier 2019 à Bourganeuf.

Organisation en deux Poules le matin en utilisant les deux gymnases, puis matchs de classement l'après-midi dans un seul gymnase.

Possibilité de restauration au prix de 8 euro.

Une demande d'arbitres officiels sera effectuée auprès de la Commission d'Arbitrage.

L'heure de rendez-vous est fixée à 9 heures pour toutes les équipes.

Une feuille de match par équipe sera à remplir.

Le règlement de la compétition sera à disposition.

Le tirage au sort aura lieu sur place le matin.

CALENDRIER DE LA COUPE DE LA CREUSE A 11

- **Date limite d'engagement** : 1^{er} février 2019.

- **Equipes engagées à ce jour (6)** : ES GUERETOISE ; MERINCHAL ; JARNAGES-PARSAC ; SUD EST CREUSE-FELLETIN ; St VAURY ; Ste FEYRE.

- **Dates retenues pour l'organisation** :

- 1^{er} tour : 6 avril 2019
- ¼ de Finale : 11 mai 2019
- ½ Finales : 25 mai 2019
- Finale : 9 juin 2019

IMPORTANT : les dates peuvent être modifiées en fonction de l'évolution des Championnats et en cas d'intempéries.

POINT SUR LES ACTIONS TECHNIQUES

Malheureusement, le Centre de Perfectionnement prévu le 16 décembre a été annulé en raison d'un effectif insuffisant.

AMENDES

* **NON SAISIE DES RESULTATS (10 euro par journée)** :

- **JOURNEE DU 10/11/18** : COSNAC (U14-U17) ; USSEL (U14-U17) ; FEYTIAT-St JUST LE MARTEL (U11-U13).

- **JOURNEE DU 24/11/18** : ALLASSAC-USSAC-CUBLAC (U11-U13) ; COSNAC (U11-U13).

- **JOURNEE DU 01/12/18** : JUGEALS NOAILLES (U14-U17) ; COSNAC (U14-U17).

- **JOURNEE DU 08/12/18** : USSEL (U14-U17).

- **JOURNEE DU 15/12/18** : JUGEALS NOAILLES (U11-U13) ; ALLASSAC-USSAC-CUBLAC (U11-U13).

COURRIER DIVERS

- **FC DES DEUX VALLEES** : *mail suite au match contre Limoges FC du 10/11/18 concernant le manque d'équipements sur l'installation.*

Pris note, la Commission demande à Limoges FC d'être un peu plus consciencieux lors de leurs prochaines réceptions.

La co-Présidente : Mylène GUITARD.